



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 15/2024 :

<p align="center">Demande de crédit de CHF 75'000.-- TTC pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière</p>

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 octobre 2024 avec Madame la Syndique Louise Schweizer, Messieurs les Municipaux Frédéric Guilloud et Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier la Syndique et les Municipaux présents pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Coûts :

Les coûts résultent d'appels d'offres et d'une réserve de CHF 5'780.- (~9%).

Cette réserve est supérieure à l'habituelle 5%.

Toutefois, sert à couvrir en réalité un renchérissement possible tel qu'il se pratique entre la signature du contrat et la livraison du véhicule selon l'état du marché !

Modalités de financement :

Le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie

Amortissement :

Il est prévu un amortissement sur 10 ans représentant une charge annuelle estimées à CHF 8'325.-

Risques particuliers liés à cet investissement :

Aucun

Amendements :

Aucun.

**Demande de crédit de CHF 75'000.-- TTC pour
le remplacement du véhicule de l'équipe forestière**

3. Conclusions

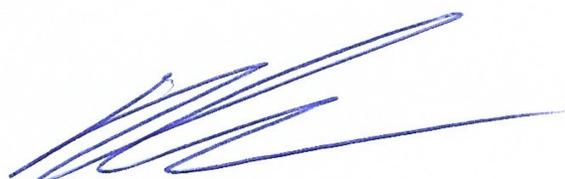
Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 15/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 75'000.-- TTC pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière;
2. De financer ce dernier par la trésorerie.

Arzier-Le Muids, le 01 novembre 2024

Pour la Commission des finances :

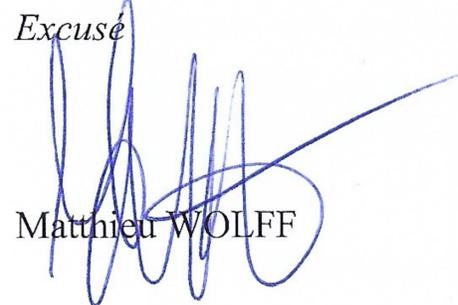
Christian BRÜGGER



Didier HERMANN

Pascal VOUTAT

Excusé



Matthieu WOLFF



Flavio BOSCARDIN

Rapporteur